



**Finances - Economie - Emploi
Formation et Chambres Consulaires**

OBJET : Cession d'une parcelle au Groupe SF sur le Parc d'activités des Estuaires, Espace du Mortier à Derval

EXPOSE

Le groupe SF dont le siège est basé à Treillières, est spécialisé dans le transport et la logistique au travers des filiales Logistique SF et Transports SF présentes sur le Parc d'Activités des Estuaires à Derval.

M. Sylvain PUCEL, Président du Groupe SF a sollicité la communauté de communes en date du 13 mai 2022 pour acquérir une parcelle située sur le parc d'activités des Estuaires, Espace du Mortier à Derval.

Le Groupe envisage d'agrandir les entrepôts exploités par LSF et TSF sur le site situé rue Eiffel dans le Parc d'Activités des Estuaires à Derval. Dans ce contexte, pour optimiser l'implantation des futurs bâtiments et les aires de circulation, M. Sylvain PUCEL souhaite acquérir la parcelle XX n°55 attenante à ses parcelles.

Cette parcelle accueille une station de pré-traitement devenue obsolète. Des travaux réalisés à l'automne 2021 ont permis de la by-passer du réseau de collecte des eaux usées.

Le service des Domaines, en date du 19 janvier 2021 a estimé la valeur vénale du terrain à 20 € H.T. le m² en précisant que son contenu ne présente pas de réelle valeur intrinsèque vu sa nature et son caractère obsolète.

Afin de permettre la réalisation de ce projet et compte tenu de la présence d'un ouvrage destiné à être détruit, il vous est proposé de procéder à la cession de ladite parcelle d'une superficie de 1 540 m² au prix symbolique de 1 € H.T.

La signature de l'acte ou du compromis de vente devra être réalisée dans les 6 mois suivant la décision du conseil communautaire. Passé ce délai, la délibération sera considérée comme caduque.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 15 juin dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession au profit du Groupe SF, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, la parcelle XX n°55 d'une superficie de 1 540 m² sur la commune de Derval (frais d'acte, de bornage et taxes à la charge de l'acquéreur),
- de valider le prix de cession de ladite parcelle à l'€ H.T. symbolique,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (acte à intervenir...).

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 30 juin 2022

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20220704-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-07-2022

Publication le : 04-07-2022

Conseil Communautaire du



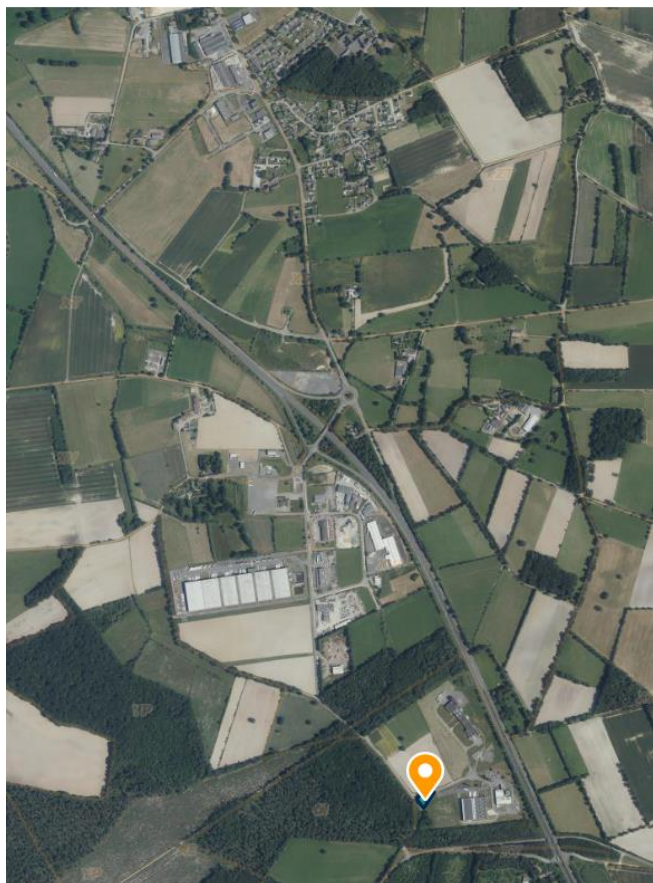
Le Président,

Alain HUNAUT



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires

Annexe – Cession de la parcelle XXn°55 sur le Parc d'Activités des Estuaires – Espace du Mortier à Derval



AR-Préfecture

044-200072726-20220704-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-07-2022

Publication le : 04-07-2022 Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAU
Alain HUNAU

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	Mme Catherine CIRON
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
M. François-Xavier LE HECHO	X					
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X		X	P	Mme Brigitte MAISON
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD			X	P	Mme Marie-Anne LAILLET
	M. Sylvain HAMON			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU			X		
	Mme Marie-Paule SECHET			X		
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER		X			
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X		
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Monsieur François-Xavier LE HECHO

M. Alain RABU et M. Alain LE TOLGUENEC ont quitté la séance à 19 h 54 lors de la lecture de la délibération n°073 relative à la convention partenariale du Projet Culturel de Territoire Châteaubriant-Derval. M. Alain LE TOLGUENEC a donné pouvoir à Mme Brigitte MAISON.

M. Yvan MENAGER a quitté la séance à 20 h 22 lors de la lecture de la délibération n°076 relative à la solarisation du patrimoine bâti de la communauté de communes.

AR-Préfecture

044-200072726-20220704-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-07-2022

Publication le : 04-07-2022



Le Président,

Alain HUNAU